

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 17 décembre, à vingt heures et quarante-cinq minutes, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Épinay-sur-Seine, se sont réunis au nombre de trente cinq, puis trente-quatre à partir de vingt et une heures cinquante cinq minutes, trente-deux à partir de vingt deux heures dix minutes et trente quatre à partir de vingt deux heures treize minutes, trente-trois à partir de vingt deux heures treize minutes, et trente-quatre à partir de vingt deux heures quinze minutes, sous la Présidence de Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, en leur lieu ordinaire, Salle du Conseil Municipal, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 décembre précédent.

Etaient Présents :

M. CHEVREAU, Maire d'Épinay-sur-Seine, M. KONIECZNY, Mme ESPINASSE, M. SAIDANI, Mme LE GLOANNEC, M. BOURDI, Mme BASTIDE, M. LE DANOIS, Mme BLIN, M. TILLIET, Mme AZZOUZ, M. KASSAMALY, Mme PONTHER, M. LISON, Adjoints au Maire, Mmes GAUTIER, KAIS, M. REDON (jusqu'à vingt deux heures dix minutes et à partir de vingt deux heures treize minutes), Mme TRAIKIA, M. BENYAHIA (jusqu'à vingt deux heures treize minutes et à partir de vingt deux heures quinze minutes), M. GUY, Mme TAN, M. LEROY J.P, Mme MHEBIK, MM. BOURCIER, GRAUER, ELMALEH (jusqu'à vingt et une heures cinquante cinq minutes), M. CHERFAOUI, Mme TRUONG NGOC (jusqu'à vingt deux heures dix minutes et à partir de vingt deux heures treize minutes), MM. MATRAT, M. LEROY H., Mme SAID ABDALLAH, MM. LE FLOCH, TRIGANCE, M. CHALLAL, Mme ROCH, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme KERNISSI représentée par M. KONIECZNY,
Mme TABOUREAU représentée par M. LISON,
Mme TUFFERY-TOULLEC représentée par Mme LE GLOANNEC,
M. ELMALEH représenté par M. CHEVREAU, Maire (à partir de vingt et une heures cinquante cinq minutes),
Mme CROS représentée par Mme PONTHER,
Mme AIT MOUFFOK représentée par M. TILLIET,
Mme COHEN représentée M. BOURDI,
M. TURKMEN représenté par Mme BLIN,
Mme PROSPERI représentée par M. TRIGANCE,
M. TAVARES représenté par M. CHALLAL,
Mme DOUMBIA représentée par Mme ROCH.

Absents non représentés :

M. REDON (jusqu'à vingt deux heures dix minutes et à partir de vingt deux heures treize minutes) – Délibération N° 20,
Mme TRUONG NGOC (jusqu'à vingt deux heures dix minutes et à partir de vingt deux heures treize minutes) - Délibération N° 20,
M. BENYAHIA (jusqu'à vingt deux heures treize minutes et à partir de vingt deux heures quinze minutes) - Délibération N° 21.

Lesquels peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance, Madame TAN ayant obtenu 45 voix Pour, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Ces formalités remplies, les affaires dans l'ordre du jour ont été successivement exposées et examinées ; elles ont donné lieu aux débats et aux votes ci-après relatés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CM171215 - 1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

PROCÉDE à l'élection d'un secrétaire de séance.

A obtenu : 45 voix

Madame Isabelle TAN

Madame Isabelle TAN est donc désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire pour la présente séance.

Ont voté Pour : 45

CM171215 - 2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2015

L'assemblée délibérante n'a apporté aucune observation au procès-verbal.

CM171215 – 3 - ÉLECTION D'UN CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Mesdames TAN et ROCH ont été désignées en qualité d'assesseurs pour procéder au dépouillement des deux élections.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- A obtenu Monsieur Hervé CHEVREAU

Nombre de bulletins : 45

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 43

Voix : 43

Monsieur Hervé CHEVREAU est conseiller métropolitain et par conséquent conseiller territorial de l'Établissement Public Territorial de droit.

CM171215 - 4 - ÉLECTION DES CONSEILLERS TERRITORIAUX

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

A obtenu la liste :

- Monsieur Jean-Pierre LEROY,
- Madame Isabelle TAN.

Nombre de bulletins : 45

Bulletins blancs ou nuls : 2

Suffrages exprimés : 43

Voix : 43

Monsieur Hervé CHEVREAU est conseiller métropolitain et par conséquent conseiller territorial de l'Établissement Public Territorial de droit.

La liste des conseillers territoriaux qui siégeront au sein de l'Établissement Public Territorial est composée comme suit :

- Monsieur Hervé CHEVREAU,
- Madame Brigitte ESPINASSE,
- Monsieur Patrice KONIECZNY,
- Madame Eugénie PONTHER,
- Monsieur Denis REDON,
- Madame Mouna TRAIKIA,
- Monsieur Farid BENYAHIA,
- Madame Fatiha KERNISSI,
- Monsieur Jean-Pierre LEROY,
- Madame Isabelle TAN,
- Monsieur Yannick TRIGANCE,

CM171215 - 5 – DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE B.P. 2016 – AUTORISATION AU MAIRE

AUTORISE Monsieur le Maire à engager ces dépenses dans un plafond maximum de 25 pour cent des crédits d'investissements, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, votés au Budget Primitif 2015.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 6 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2016

PRENDRE ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2016,

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2016.

Ont voté Pour : 39

Contre : 4 M. TRIGANCE (+ pouvoir Mme PROSPERI), Mme ROCH (+ pouvoir Mme DOUMBIA) Abstentions : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES).

CM171215 - 7 - AVANCE SUR SUBVENTION 2016 À LA CAISSE DES ÉCOLES

DECIDE d'allouer à la Caisse des Ecoles (C.D.E) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2016, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2015.

Ont voté Pour : 43

N'ont pas participé au vote : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES)

CM171215 - 8 - AVANCE SUR SUBVENTION 2016 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECIDE d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2016, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2015.

Ont voté Pour : 43

N'ont pas participé au vote : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES)

CM171215 - 9 - AVANCE SUR SUBVENTION 2016 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE MEYRONNES - EPINAY-SUR-SEINE

DECIDE d'allouer au Syndicat Intercommunal de Meyronnes-Epinay-sur-Seine (S.I.M.E.) une avance à valoir sur la subvention à intervenir dans le cadre du Budget Primitif de l'année 2016, égale à 30 % de la subvention votée dans le cadre de l'exercice 2015.

Ont voté Pour : 43

N'ont pas participé au vote : 2 M. CHALLAL (+ pouvoir M. TAVARES)

CM171215 - 10 - INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL

APPROUVE le principe d'allouer une indemnité de conseil dans les conditions prévues par l'arrêté du 16 décembre 1983, à Monsieur Patrick BACQUEY Receveur Municipal au titre de l'année 2015 au prorata temporis de sa nomination,

DECIDE de retenir les taux maximums prévus à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 pour le calcul de l'indemnité.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 11 – SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE PORTUGAISE - ANNÉE 2015

APPROUVE l'attribution de la subvention municipale à l'association « **SOCIO CULTURELLE PORTUGAISE** » - **A.S.C.P.** pour l'année 2015 comme suit :

« ASSOCIATION SOCIO CULTURELLE PORUGAISE » - A.S.C.P . 1.500,00 €

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 12 – CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION PROMESS – ANNÉE 2016

APPROUVE la convention à intervenir entre la ville d'Epinay-sur-Seine et l'association "PROMESS" fixant les objectifs communs pour l'année 2016,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention,

FIXE le montant de la redevance versée par PROMESS pour l'occupation des locaux de répétitions à 15,50 € par groupe, par trimestre et par équipement, ainsi que le montant de l'accès à Internet installé dans le studio de répétitions de la Maison du Théâtre et de la Danse soit 61,20 € T.T.C. par trimestre.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 – 13 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE JEAN VIGO POUR UN VOYAGE SCOLAIRE À MADRID

DECIDE de verser au collège Jean Vigo une subvention exceptionnelle de 1.500,00 €, (mille cinq cent euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 – 14 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COLLÈGE JEAN VIGO POUR UN VOYAGE SCOLAIRE À LONDRES

DECIDE de verser au collège Jean Vigo une subvention exceptionnelle de 1.000,00 €, (mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 15 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU LYCÉE LOUISE MICHEL POUR UN VOYAGE SCOLAIRE À NEW YORK

DECIDE de verser au lycée des métiers Louise Michel une subvention exceptionnelle de 1.000,00 € (mille euros),

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 – 16 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL – ANIMATION GLOBALE N° 15-284 A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE C.S.C. LES ÉCONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Globale n° 15-284 A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2018 qui accorde l'agrément du centre socioculturel Les Econdeaux, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « Animation Globale »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 17 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CENTRE SOCIAL - ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES N° 15-285 A DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES CONCERNANT LE C.S.C. LES ECONDEAUX

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement centre social – Animation Collective Familles n° 15-285 A avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour la période du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2018 qui accorde l'agrément du centre socioculturel Les Econdeaux, au vu des engagements pris dans le projet social, permettant l'obtention de la prestation de service « Animation Collective Familles »,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 18 – VALIDATION DU PROJET SOCIAL 2016/2019 DU CENTRE SOCIOCULTUREL FÉLIX MERLIN

APPROUVE les orientations du projet social du centre socioculturel Félix Merlin en vue de nouvelles conventions d'objectifs et de financements avec la Caisse d'Allocations Familiales, à partir du 1^{er} avril 2016,

SOLLICITE la prestation de service de la Caisse d'Allocations Familiales,

AUTORISE le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financements relatives à ce projet social.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 19 - MODIFICATION DU RÉGIME DÉROGATOIRE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL DES SALARIÉS - CHOIX DES DATES AUTORISÉES POUR L'ANNÉE 2016

APPROUVE la liste des 12 dimanches retenus pour les branches d'activités désignées en annexe 1,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avant le 31 décembre 2015, l'arrêté municipal réglementant l'ouverture des dimanches désignés sans que cela ne soit toutefois, une obligation pour les commerçants d'ouvrir à chaque date retenue pour sa branche d'activité.

Ont voté Pour : 42

CM171215 - 20 – OPÉRATION DE RÉHABILITATION ET EXTENSION DU GYMNASSE ROMAIN ROLLAND : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MANDAT

APPROUVE l'avenant N°1 à la convention de mandat avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement, ayant pour objet la prise en compte du réajustement du montant global de l'opération à 5.820.000,00 € T.T.C., l'allongement de la durée de l'opération, la fixation de la rémunération du mandataire, la S.P.L. Plaine Commune Développement à 104.413,75 € H.T. soit 125.195,21 € T.T.C.

AUTORISE la signature de l'avenant N°1 à la convention de mandat avec la Société Publique Locale Plaine Commune Développement,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 44

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 21 – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HÉBERGEMENT D'ÉQUIPEMENT DE TÉLÉ RELÈVE EN HAUTEUR

APPROUVE la convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour l'occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelève en hauteur, ainsi que les conventions particulières qui suivront.

Ont voté Pour : 44

Abstention : M. KONIECZNY

CM210915 - 22 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016

PREND ACTE de la présentation effective du rapport développement durable 2016 de la commune d'Epinay-sur-Seine à l'organe délibérant de la collectivité.

CM171215 - 23 - CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR TECHNIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

DECIDE la création du poste de Directeur technique des Systèmes d'Information, dont le recrutement sera assuré par voie contractuelle,

DECIDE d'en fixer la rémunération par référence au traitement brut, à l'indemnité de résidence et le cas échéant au supplément familial de traitement, afférents au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

DECIDE que l'agent recruté sera positionné sur un grade et à un échelon selon son expérience professionnelle et son ancienneté,

DECIDE que l'agent recruté bénéficiera du régime indemnitaire afférent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

DIT que l'agent recruté bénéficiera des avantages collectivement acquis par le personnel communal en matière de prime annuelle, et qu'il sera soumis aux dispositions du décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 24 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA BOURSE DU TRAVAIL - ANNÉE 2015

APPROUVE la convention avec l'association de gestion de la Bourse du Travail,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention,

APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 6.800,00 euros, pour 2015, à l'association de gestion de la Bourse du Travail,

DIT que les crédits sont inscrits au budget communal.

Ont voté Pour : 45

Favorable à l'unanimité

CM171215 - 25 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

PREND ACTE des décisions en matière de droit de préemption urbain, relatives aux déclarations d'intention d'aliéner n°s 3631 – 3633 au 3634 – 3636 au 3638 – 3640 au 3655 – 3657 au 3661.

CM171215 - 26 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

PREND ACTE des décisions prises en novembre 2015, dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et quarante cinq minutes.

Le

La Secrétaire,

Le Maire,

Isabelle TAN

Hervé CHEVREAU